

Mot d'accueil par Me Alain Moreau,
notaire honoraire, Président de l'Association des Amis des archives de Charente-Maritime,
vice-président de l'AFHJ
(Vendredi 24 janvier 2020, Conseil départemental de Charente-Maritime)

La plupart des entreprises humaines comportent leurs lots de tristesse et de joie, parfois mêlées. Notre colloque n'échappe pas à cette situation et c'est donc avec ces sentiments contradictoires que je m'adresse à vous. Tristesse d'abord, tant le thème choisi en est générateur. Est-ce à dire qu'il eut fallu ne pas l'adopter ? Certes non.

En premier lieu parce qu'on n'échappe ni à son passé ni à celui de ses devanciers. Nous sommes les ayants droit d'une fraction des esclavagistes des siècles passés. Ce fléau existe encore, hélas ! - sous diverses formes - en certaines contrées de notre planète. Si nous n'y sommes pas actuellement impliqués, le silence ne constitue-t-il pas parfois une faute par omission ?

Le fardeau de ce passé est lourd à porter. Faut-il toutefois rappeler que, sans l'esquiver, il convient que toutes les parties en cause en prennent leur part. Car s'il existait des acquéreurs d'esclaves c'est aussi parce qu'il y avait des vendeurs. Que chacun fasse donc, objectivement et si possible sans passion, son examen de conscience et assume sa propre repentance sans en rejeter le poids sur autrui.

N'oublions pas aussi, dans notre analyse, de tenir compte de la psychologie et de l'état d'esprit des périodes examinées, dissemblables de notre actuelle manière de voir, comme du contexte historique. Ces données sont une partie incontournable de l'étude impartiale. Bien entendu elles n'ocultent pas la certitude qu'alors comme maintenant la morale, qu'elle émane de la croyance en certaines des grandes religions ou soit laïque, condamne sans appel l'esclavage. On n'oubliera pas les écrits de Las Cases comme les controverses espagnoles (Salamanque, Valladolid). Ces sources, si elles concernent les indiens, s'appliquent, mutatis mutandis, à d'autres oppressions.

En second lieu parce que l'aspect sous lequel est aujourd'hui traité ce thème – le Droit – a été semble-t-il jusqu'ici trop peu examiné. Les travaux de ces journées vont contribuer, et d'importance espérons-le, à réparer cette carence. C'est là un motif supplémentaire de saluer l'idée de l'Association française pour l'Histoire de la Justice de choisir ce thème. Il faut associer à ce salut celui du aux différentes structures, rochelaises entre autres, qui se sont d'emblée et sans réticence associées à sa réalisation.

Au-delà de la tristesse il est cependant pour un charentais maritime, rochelais de surcroît, un motif, sinon de joie – incompatible avec le sujet qui nous occupe - du moins de satisfaction. C'est en effet notre département, notre ville, qui ont été choisis, par préférence à d'autres possibilités, pour qu'y soit organisée cette manifestation.

Je puis vous assurer que toutes les entités, départementale comme locales, qu'elles relèvent du secteur public ou du privé, ont fait de leur mieux, même si leurs moyens sont parfois modestes, pour que notre réunion soit réussie. Toutes, de l'Académie des Belles Lettres à la Chambre des notaires, en passant par l'Association des Amis des Archives départementales et la faculté de droit, ont répondu positivement, de même que, d'importance, les archives départementales et leur directeur.

La présente intervention comme le lieu ou nous sommes me sont d'ailleurs l'occasion de souligner combien le conseil départemental et son président répondent toujours « présent »

lorsqu'une sollicitation de nature culturelle leur est adressée. Et ce propos n'est pas de circonstance, car j'ai largement dépassé l'âge de la flagornerie pour atteindre celui où l'on dit ce que l'on a envie d'exprimer !

Je puis d'ailleurs associer à ce propos, toute politique en étant absente, la ville de La Rochelle. Et puis, dans cette ville, l'une des plus rayonnantes de France, qui se veut « belle et rebelle », qui est connue et admirée bien au-delà des mers, nous nous devons en raison de son passé de ne pas occulter le sujet, même s'il dérange.

Puisque j'évoque notre terroir, permettez-moi une suggestion. Profitez de votre venue en parcourant les rues de La Rochelle, et si certains décors vous semblent d'un goût moyen, levez les yeux pour contempler la beauté des façades anciennes. Regardez aussi les édifices publics, civils ou religieux, tels l'Hôtel de Ville qui renaît de ses cendres, la bourse de commerce, la cathédrale et l'église Saint Sauveur où nous serons ce soir. Vous ne le regretterez pas. Prenant un surplus de temps repartez par le chemin des écoliers : suivez la côte jusqu'à Royan et Saint Georges en passant par Rochefort, puis pour partir passez par Saintes, Jonzac et Saint Jean d'Angely. Vous n'aurez alors qu'un souhait : revenir ! Revenir dans ce département, le second de France pour le tourisme, aux beautés variées et attirantes ! Là est la douceur de vivre.

Je ne saurais conclure sans dire combien nous sommes heureux de vous accueillir et vous souhaiter de fructueux travaux et un séjour agréable, même s'il est intellectuellement causé par une source de douleur.

Je vous remercie.